



Charte de mise à disposition de composteurs individuels



Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel :

Nombre de personne au foyer : Propriétaire Locataire

Superficie du jardin :m²

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'obtention (ci-dessous) du composteur :

Je m'engage à :

- Réserver l'utilisation du composteur à l'adresse sus citée.
- Utiliser le composteur pour les bio-déchets produits sur mon habitation.
- Suivre les indications du guide pratique qui m'est remis avec le composteur gratuitement.
- Répondre aux enquêtes d'un animateur de compostage ou le relais associatif par visite à domicile, dans le cadre du suivi de l'opération.
- Ne pas commercialiser le compost issu de la dégradation des bio-déchets.
- Ne pas revendre le composteur.

La collectivité s'engage pour sa part à :

- Me mettre à disposition un composteur **pour la somme de 5 euros**.
- Fournir les informations utiles au compostage dans les conditions optimales.
- Apporter un accompagnement à domicile, lors des visites de l'animateur du compostage et téléphonique (Contacts : Mairie, CCA ou SYDETOM).

L'acquéreur, date et signature

Pour la Communauté de Communes des Aspres
Le Président, René OLIVE

